

Hauts-de-France, Nord
Illies

Ensemble de casemates, dites de La Bouchaine

Références du dossier

Numéro de dossier : IA59004975

Date de l'enquête initiale : 2012

Date(s) de rédaction : 2014

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Les ouvrages fortifiés de la Première Guerre mondiale

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : poste d'observation, casemate

Précision sur la dénomination : casemate à personnel ; casemate à munitions

Appellation : Casemates de La Bouchaine , blockhaus

Compléments de localisation

Milieu d'implantation :

Références cadastrales : 2014, 0A, 819

Historique

L'ensemble de la Bouchaine s'étend aujourd'hui sur une surface de 36 ares. Il se compose d'une dizaine de casemates édifiées par les allemands entre 1915 et 1916, dans l'angle formé par les tranchées de leur deuxième position de défense, à l'est, et la route de Lorgies à Illies, au sud.

En septembre 1921, par un rapport du Ministère des Régions Libérées fait état de la demande de monsieur Jules Destombes visant à la démolition d'une dizaine d'abris jonchant sont terrain. Comme toujours en pareil cas, une équipe est dépêchée sur place afin d'en estimer le coût et de décider s'il convient de démolir ou d'indemniser. L'État choisit la solution la moins onéreuse et, contre toute attente, décide de la démolition des abris bétonnés... pour manifestement surseoir à sa décision...

Un siècle plus tard cet ensemble, en assez bon état, est toujours en place. Il est aujourd'hui propriété communales.

Période(s) principale(s) : 1er quart 20e siècle

Description

Le bâtiment a) se compose de deux parties. La partie ouest, de laquelle émerge une tour d'observation casematée, a été édifiée dans l'enceinte d'une ancienne demeure, comme en témoignent les vestiges d'un sous-bassement de brique ou l'encadrement des deux fenêtres initiales. La partie est, qui lui est accolée, ne porte pas trace de coffrage. Le mur antérieur, est percé d'une entrée et d'une baie sous laquelle sont inclus des cylindres métalliques de différents diamètres.... L'intérieur révèle l'empreinte d'une dizaine de grumes de bonne taille, parallèles à la rue, ayant servies à la coulée de la dalle de couverture. L'accès à la salle est se trouve sur l'élévation nord. Passé le seuil, l'accès à la tour d'observation, dotée d'échelons métalliques, se trouve à gauche tandis qu'un petit couloir débouche sur la salle ouvrant sur la rue par deux baies. L'une d'elles, légèrement biaise, semble dirigée vers l'observatoire situé non loin (IA59004896).

Perpendiculairement à la rue et dans le prolongement du bâtiment précédent, 4 édifices (b, c, d, e) reliés deux par deux comprenant deux abris à personnel (c et d) dont un encore doté d'une entrée pare-souffle (c). On peut encore apercevoir une position pour mitrailleuse entre les abris d et e. Cette alternance d'abris à personnel et de positions d'artillerie figurent sur des documents allemands datés de 1915. Elle est désignée comme batteries en chenille par l'état-major français.

Au nord et à l'est de cette ligne d'abris, six autres casemates (f, g, h, i, j et k) de taille plus modeste, sont disposées en quinconce et espacées d'une dizaine de mètres l'une de l'autre. Elles sont toutes orientées selon un axe nord-ouest/sud-est, afin de minimiser les effets de l'artillerie britannique -située tout de même à plus de 35000 m. L'accès s'effectuait, par conséquent par le sud. Cette configuration suggère des casemates à munitions, toutefois, et contre toute attente, leurs

pignons nord, exposés aux tirs, ont la particularité d'avoir une fine ouverture qui semblerait une embrasure de tir si elle n'était inclinée vers le ciel... On peut avancer qu'au début de la guerre, les munitions, encore très instables, nécessitaient d'être ventilées. Pour certaines d'entre-elles (e), cette ouverture surmonte un curieux « opercule » de béton (doté d'anneaux) qui pourrait jouer le rôle de soupape en cas d'explosion.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton, béton armé

Matériau(x) de couverture : béton en couverture

Étage(s) ou vaisseau(x) : en rez-de-chaussée

Type(s) de couverture : terrasse

Typologies et état de conservation

État de conservation : désaffecté

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'oeuvre : vestiges de guerre

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

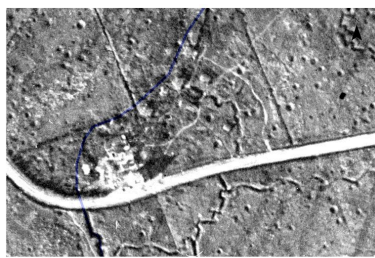
Documents d'archive

- **Illies, affaire Destombes** [1922-1923] (AD Nord ; 10RA 837)

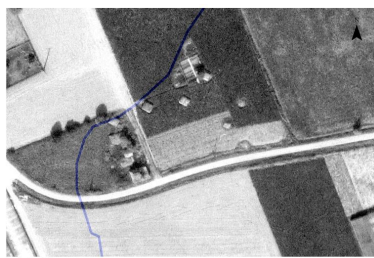
Documents figurés

- **Photographie aérienne du 29/09/1918** (Imperial war museum, Londres ; 33128).
- **Type de construction** (Bayerisches Hauptstaatsarchiv, Munich ; Inf. Div. (WK) 8076).

Illustrations



L'ensemble de la Bouchaine sur une vue aérienne britannique du 24/09/1918. Les vestiges actuels sont repérés par une lettre. La seconde position des lignes allemandes a été visualisée en mauve.
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR32_20175900707NUCA



Position des vestiges et matérialisation de la seconde position de défense allemande pendant la guerre (en mauve) sur une photographie aérienne de 1981
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR32_20175900708NUCA



Plan des édifices visibles aujourd'hui (carrés bleus lettres blanches) et matérialisation la seconde position de défense allemande pendant la guerre (en mauve) sur une photographie aérienne de 1981
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR32_20175900709NUCA

Type de construction utilisant des grumes comme éléments de couverture.
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR32_20175900710NUCA

Type de batterie en chenille intercalant abris à personnel et pièces d'artillerie
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR32_20175900711NUCA

2027 - ANNÉE 1921 - ILLIES

1a	8,40	4,20	2,70	70° 146	15° 386	55° 740
	1,70	1,00	0,30			

Soit un total de 0,24m³ à 30 francs le mètre cube, la dépense pour la démolition serait de :

534 m³ 492 x 30 FF = 16,026 FF = 76

À laquelle il faudrait ajouter le déblaiement des débris :

534 m³ 492 x 0,03 FF = 16,026 FF = 941 à 3 FF = 8,008 FF = 38 soit une dépense totale de :

16,026 FF = 76 + 8,008 FF = 84,034 FF = 39.

Il serait possible d'après l'état des lieux de laisser subsister les blockhaus désignés sous les nos 8 - 10 - 11 et 13 qui ne sont pas défilés sur la partie de la forme détruite, le cube total des débris est de 188 m³ 370.

La démolition et le déblaiement de ces abris s'ils avaient été existants aurait entraîné une dépense de :

Démolition : 188 m³ 370 à 30 FF = 5,648 FF = 39
Déblaiement : 188 m³ 370 - 188 m³ 370 x 0,03 FF = 5,648 FF = 39
Soit une déduction de dépenses à prévoir de :

5,648 FF = 39 + 1,656 FF = 0 = 1204 FF = 99

Le montant de la dépense à engager pour la démolition des blockhaus servant pour la reconstruction et la démolition des abris est donc de :

21,328 FF = 09 - 7,304 FF = 99 = 14,024 FF = 10

Le terrain subitrait au fait du maintien des blockhaus 8-10-11 et 13 une déperdition de 200 francs.

En conséquence, l'instance qu'il est convenu de procéder à la démolition de 2 abris défilés par les allemands sur le terrain de M. DESTOMBES et que le montant de la dépense à engager pour exécuter ce travail est de :

14,024 FF = 10

Ci-joint esquisse donnant l'implantation des abris.

Rapport (1/3) suite à la demande d'indemnisation du sieur Destombes au titre des dommages de guerre.
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR32_20175900714NUCA

Hauts-de-France, Nord, Illies
25 septembre 1921

MINISTRE DES RÉGIONS LITTÉRÉES
Service technique de la reconstruction - démolition de la Bouchaine

RAPPORT DU SURDIVISIONNAIRE

Le 10 août, un rapport a été adressé au sujet de la démolition de blockhaus demandée par M. DESTOMBES Jules FILLIERS.

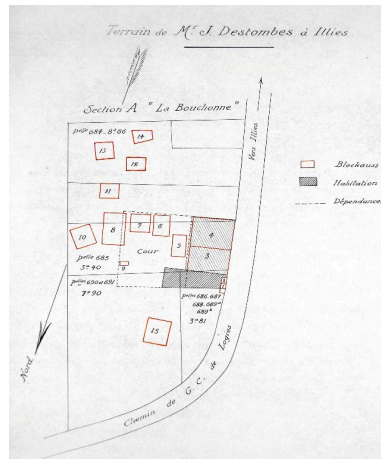
Le présent rapport est rapporté et est retourné par M. le Directeur général pour renseignements complémentaires.

La propriété de M. Jules DESTOMBES comprend : les parcelles 564 - 565 - 566 - 567 - 568 - 569 - 570 - 571 de la section A de la commune d'ILLIES, au lieu-dit "LA BOUCHAINE", elles sont situées au bordure de terrain de grande communication de 20000, la superficie totale est de 28 a 96 c, dont blockhaus ou cases à démolir ont été constatées par l'inspecteur.

Le volume de béton à démolir et le prix total de la dépense à engager pour la démolition de ces abris sont donnés par le tableau ci-après :

N° des blockhaus	longueurs	largeurs	épaisseurs	hauteur	volume total	cube à démolir pour villes	cube restant à démolir
1	2,30	2,70	1,40	4m	42m ³ 186	100m ³ 389	2m ³ 207
2	2,80	2,30	1,40	4m	42m ³ 186	100m ³ 389	2m ³ 207
3	4,90	4,90	2,40	4m	120m ³ 540	100m ³ 430	100m ³ 150
4	4,00	3,15	2,20	4m	107m ³ 480	100m ³ 430	40m ³ 144
5	6,30	4,75	3,10	4m	197m ³ 890	194m ³ 145	63m ³ 459
6	7,95	4,90	2,70	4m	202m ³ 174	186m ³ 333	63m ³ 459
7	4,50	2,80	2,40	4m	107m ³ 480	100m ³ 430	33m ³ 405
8	1,80	3,05	2,00	4m	46m ³ 230	100m ³ 430	33m ³ 405
9	4,80	4,05	2,80	4m	107m ³ 480	100m ³ 430	24m ³ 288
10	6,00	4,85	3,10	4m	116m ³ 641	100m ³ 430	63m ³ 459
11	2,30	1,20	0,35	1m	1m ³ 048	100m ³ 430	1m ³ 048
12	4,70	4,30	2,60	4m	107m ³ 484	100m ³ 430	37m ³ 356
13	2,90	3,05	1,40	4m	107m ³ 484	100m ³ 430	10m ³ 764

Rapport (2/3) suite à la demande d'indemnisation du sieur Destombes au titre des dommages de guerre
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR32_20175900713NUCA



Rapport (3/3) suite à la demande d'indemnisation du sieur Destombes au titre des dommages de guerre. Position approximative des casemates, en 1921
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR32_20175900712NUCA



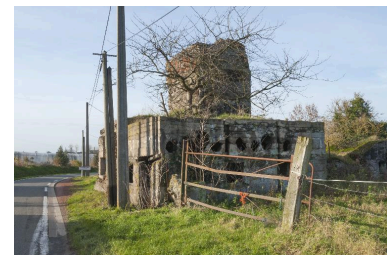
Vue panoramique vers le nord-ouest, depuis la rue de la Bouchaine
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145905255NUCA



Vue panoramique vers le nord-ouest, depuis la rue de la Bouchaine
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145905262NUCA



De gauche à droite : Les casemates a, b, c, d, e
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145905249NUCA



Casemate a, surmontée de sa tour d'observation depuis la rue de la Bouchaine. On aperçoit, dans le mur est, des ouvertures

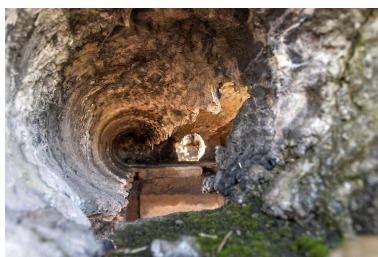
circulaires correspondant aux grumes, aujourd'hui disparues, utilisées lors de la construction.

Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904986NUCA



Bâtiment a, salle est. Orifice de sortie d'une grume, aujourd'hui disparue, utilisée lors de la construction

Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904991NUCA



Bâtiment a, salle est. Orifice de sortie d'une grume, aujourd'hui disparue, utilisée lors de la construction

Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904992NUCA



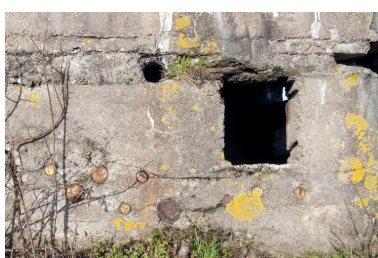
Casemate a. Elévation antérieure sur la rue de Bouchaine, vers le nord

Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904993NUCA



Casemate a, élévation antérieure. Une des ouvertures est biaise.

Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904983NUCA



Casemate a. Inclusions métalliques à la base de l'élévation sud

Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904994NUCA



Tour d'observation casematé a, vers nord-est

Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904995NUCA



Tour d'observation casematé a. Détail de l'embrasure d'observation ouest

Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904996NUCA



Tour d'observation casematée a, vers le sud-ouest

Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904979NUCA



Tour d'observation casematée a, vers le sud-ouest

Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904975NUCA



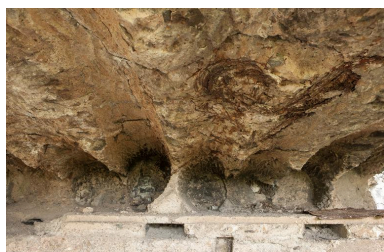
Tour d'observation casematée
a, entrée sur l'élévation nord
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904987NUCA



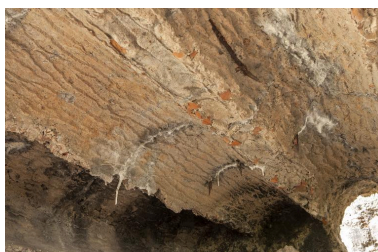
Tour d'observation casematé a.
Echelons métalliques menant
à la plateforme d'observation
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904973NUCA



Casemate a. Vue intérieure
de la salle ouest, vers la rue
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904989NUCA



Casemate a, détail du plafond de
la salle est. Empreintes des grumes
utilisées lors de la construction
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904980NUCA



Casemate a, détail du plafond de
la salle est. Empreintes des grumes
utilisées lors de la construction
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904982NUCA



De gauche à droite les casemates
a, b, c, d, e, f, vers l'ouest
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904977NUCA



De gauche à droite : casemate
a, b, et c vers le sud-ouest
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904981NUCA



Casemates b, c, d, e,
f (sous la végétation)
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145905250NUCA



Casemates b, c, d, e et f,
en enfilade vers le nord.
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145905253NUCA



Elévations est des casemates b, c et d.
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145905251NUCA



La casemate b et son
entrée pare-souffle
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145905252NUCA



Casemate b. Vue intérieure
de la voûte en tôle "métro"
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904988NUCA



Casemates d et e, vers l'ouest
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145905248NUCA



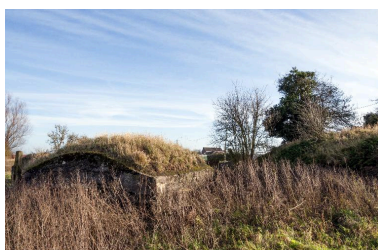
Casemate d, vers l'ouest
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145905247NUCA



Casemate e, vers l'ouest
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904945NUCA



Vue vers le sud-est. Au premier
plan l'avers de la casemate c.
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904947NUCA



Casemate d, vers sud-est
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904928NUCA



Vue générale vers l'ouest
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145905261NUCA



De gauche à droite, bâtiments h,
a, b, c, d, e et g, vers le sud-ouest
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145905254NUCA



Depuis la rue et de gauche à
droite : les casemates g, h, i
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145905256NUCA



Vers le nord-ouest, casemates g, h, i
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145905259NUCA



Vers l'ouest, de gauche à droite : Les casemates a, b, c, h, i
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145905257NUCA



Casemate h (premier plan) et j, vers le sud-est
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904935NUCA



casemate h, pignon nord
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904933NUCA



De gauche à droite : Pignons sud des casemates g et h.
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904934NUCA



Casemates g, pignon nord. La partie antérieure (vers le front) est équipée d'un bloc de béton amovible doté de deux anneaux...
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904930NUCA



D'avant en arrière : Casemates i, h, g, a,
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904929NUCA



Casemate i, vers le nord-ouest
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904941NUCA



Casemate i, ouverture sud
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904937NUCA



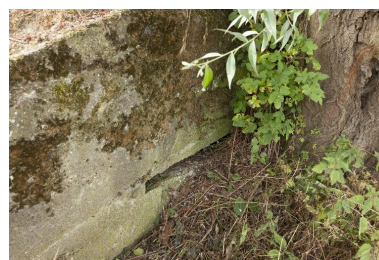
Casemate i, vue latérale vers le sud-ouest
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904938NUCA



Casemate i, vers le sud.
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904944NUCA



Casemate i, vers le sud-ouest
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904940NUCA



Casemate i. Embrasure dans le pignon
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904939NUCA



Vue générale, vers le nord-ouest.
Au premier plan la casemate j.
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145905260NUCA



casemate j, vers le nord-est
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904951NUCA



Casemate j, vers le nord-ouest
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904950NUCA



Casemate j, vers le nord-ouest
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904949NUCA



Vue antérieure des casemates
a à f, vers le nord-est.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185900554NUCA



Vue postérieure des casemates a
à f (premier plan) vers le sud-est.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185900550NUCA



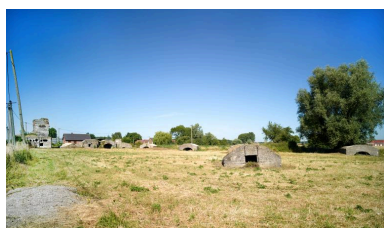
Vue intérieure des casemates
b à f, vers le nord-ouest
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185900549NUCA



Vue antérieure des casemate a à
f, vers l'ouest. On remarque une
position de mitrailleuse entre d et e
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185900552NUCA



Depuis la casemate j,
vue générale vers l'ouest.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185900556NUCA



Depuis la casemate k,
Vue générale vers l'ouest.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185900557NUCA



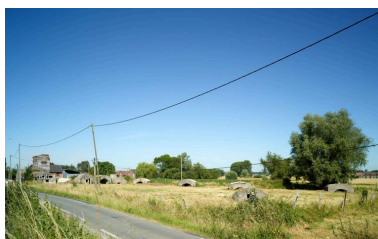
De gauche à droite, les casemates
a à e, vers le sud-ouest.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185900553NUCA



Traces de billes de bois sur la
partie postérieure de la casemate d
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185900551NUCA



Casemate a, vers le nord-est.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185900555NUCA



Vue générale, vers le nord-ouest.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185900548NUCA

Dossiers liés

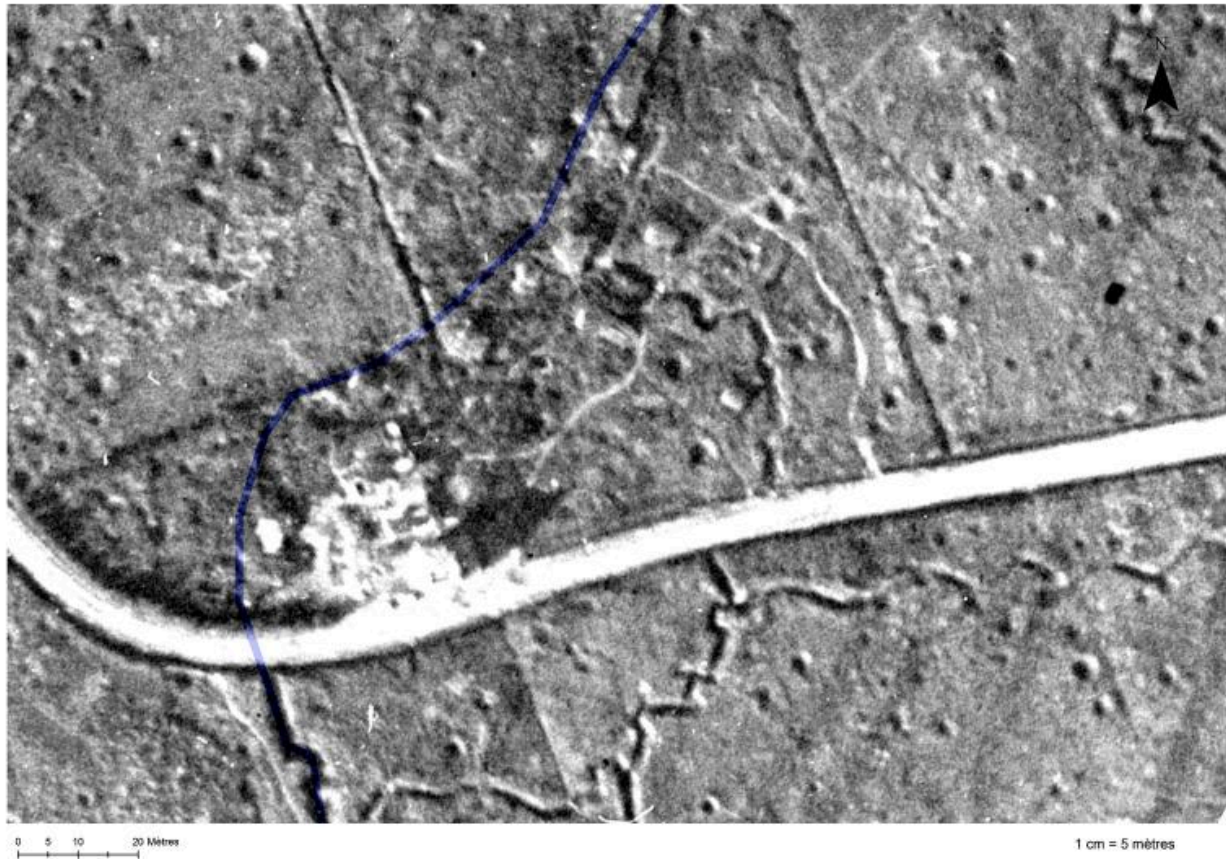
Dossiers de synthèse :

Les ouvrages fortifiés de la première guerre mondiale : le Champ de bataille des Weppes - dossier de présentation (IA59005044)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Jean-Marc Ramette

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



L'ensemble de la Bouchaine sur une vue aérienne britannique du 24/09/1918. Les vestiges actuels sont repérés par une lettre. La seconde position des lignes allemandes a été visualisée en mauve.

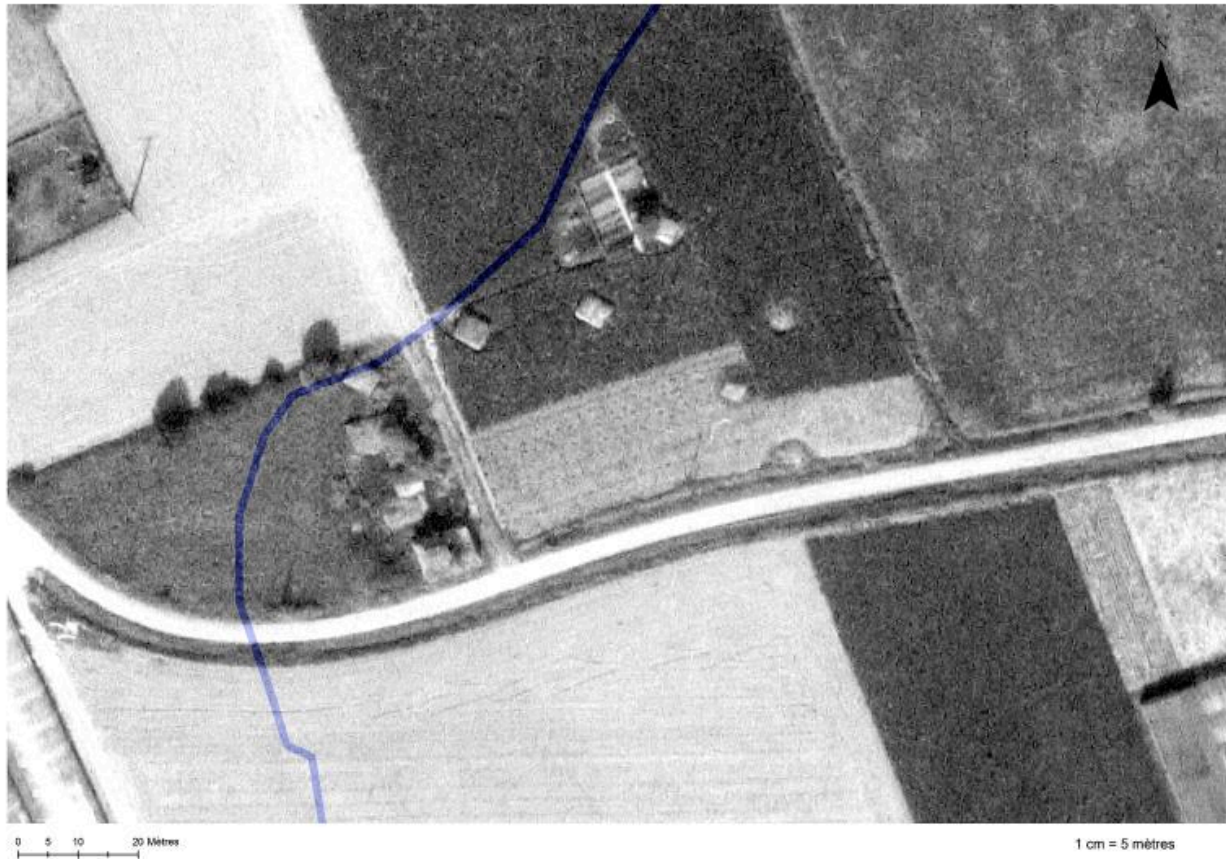
Référence du document reproduit :

- **Photographie aérienne du 29/09/1918** (Imperial war museum, Londres ; 33128).

IVR32_20175900707NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Imperial War Museum, London, United-Kingdom ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Position des vestiges et matérialisation de la seconde position de défense allemande pendant la guerre (en mauve) sur une photographie aérienne de 1981

IVR32_20175900708NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) IGN ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan des édifices visibles aujourd'hui (carrés bleus lettres blanches) et matérialisation la seconde position de défense allemande pendant la guerre (en mauve) sur une photographie aérienne de 1981

IVR32_20175900709NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) IGN

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Type de construction utilisant des grumes comme éléments de couverture.

Référence du document reproduit :

- **Type de construction** (Bayerisches Hauptstaatsarchiv, Munich ; Inf. Div. (WK) 8076).

IVR32_20175900710NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Bayerisches Hauptstaatsarchiv, München, Deutschland
reproduction interdite

Type de batterie en chenille intercalant abris à personnel et pièces d'artillerie

Référence du document reproduit :

- **Type de construction** (Bayerisches Hauptstaatsarchiv, Munich ; Inf. Div. (WK) 8076).

IVR32_20175900711NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Bayerisches Hauptstaatsarchiv, München, Deutschland ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction interdite

1a	6,40	4,20	2,70	} 73" 146	17" 386	55" 760
	1,90	1,00	0,30			
						<u>534 m³ 492</u>

soit un total de 534 m³ 492 à 30 francs le mètre cube, la dépense pour la démolition serait de :
 534 m³ 492 x 30 Frs = 16.034 Frs 76

à laquelle il faudrait ajouter le déblaiement des décombres
 534 m³ 492 + 53 m³ 449 = 588 m³ 941 à 8 Frs = 5.203 Frs 528 soit
 une dépense totale de :
 16.034 Frs 76 + 5.203 Frs 528 = 21.238 Frs 29.

Il serait possible d'après l'état des lieux de laisser subsister les blockhaus désignés sous les N^{os} 8 - 10 - 11 et 12 qui ne sont pas édifiés sur la partie de la ferme détruite, le cube total de ces 4 abris est de 188 m³ 273.

La démolition et le déblaiement de ces abris s'ils avaient été exécutés aurait entraîné une dépense de :
 démolition: 188 m³ 273 à 30 Frs 5.648 Frs 19
 déblaiement: 188 m³ 273 - 188 m³ 273 = 207 m³ 100 à 8 Frs... 1.656 " 80
 soit une diminution de dépenses à prévoir de :
 5.648 Frs 19 + 1.656 Frs 80 = 7.304 Frs 99

Le montant de la dépense à engager pour la démolition des 8 blockhaus gênant pour la reconstruction et le déblaiement des déblais est donc de :
 21.238 Frs 09 - 7.304 Frs 99 = 13.933 Frs 10

Le terrain subirait du fait du maintien des blockhaus 8-10-11 et 12 une dépréciation de 800 francs.

En conséquence, j'estime qu'il est nécessaire de procéder à la démolition de 8 abris édifiés par les Allemands sur le terrain de M. DESTOMBES et que le montant de la dépense à engager pour exécuter ce travail est de :
 13.933 Frs 10.

Ci-joint croquis donnant l'implantation des abris.

Rapport (1/3) suite à la demande d'indemnisation du sieur Destombes au titre des dommages de guerre.

Référence du document reproduit :

- **Illies, affaire Destombes** [1922-1923] (AD Nord ; 10RA 837)

IVR32_20175900714NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

M.D

Haubourdin, le 22 septembre 1921

MINISTÈRE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
Service technique de la Reconstitution, - subdivision de :
HAUBOURDIN

RAPPORT DU SUBDIVISIONNAIRE

Le 19 Aout, un rapport a été adressé au sujet de la démolition de blockhaus demandée par M. DESTOMBES Jules d'ILLIES.

Le 23 Aout 1921, ce rapport a été retourné par M. Le Directeur général pour renseignements complémentaires.

La propriété de M. Jules DESTOMBES comprend : les parcelles 684 - 685 - 686 - 687 - 688 - 689a - 689b - 690 - 691 de la section A de la commune d'ILLIES, au lieu-dit " LA BOUCHAINE", elles sont situées en bordure du chemin de grande communication de LOGNES, la superficie totale est de 23 A 96 C, douze blockhaus ou caves à munitions ont été construites par l'ennemi.

Le volume de béton à démolir et le prix total de la dépense à engager pour la démolition de ces abris sont donnés par le tableau ci-après :

N° des Blockhaus	dimensions			Cubes total	Cubes à déduire pour vides	Cubes net à démolir
	Longueur	Largeur	Hauteur			
1	2,30	1,30	1,40	4,18	1,35	2,83
2	2,30	1,30	1,40	4,18	1,35	2,83
3	6,90	4,90	3,85	130,18	30,01	100,17
B	4,00	3,35	3,20	43,84	2,73	41,11
4	6,80	4,35	3,30	97,80	13,14	84,66
5	7,95	4,90	2,70	105,17	36,33	68,84
6 A	4,60	2,80	2,50	32,70	1,30	31,40
B	1,20	1,05	2,00	2,52	1,15	1,37
7	4,20	4,00	2,80	47,04	12,92	34,12
8	6,20	4,55	3,10	115,66	37,73	77,93
9 mur	2,30	1,20	0,35	0,97	0,00	0,97
10	4,70	4,30	2,60	52,42	14,73	37,69
11	3,80	3,00	1,60	18,24	7,48	10,76

Rapport (2/3) suite à la demande d'indemnisation du sieur Destombes au titre des dommages de guerre

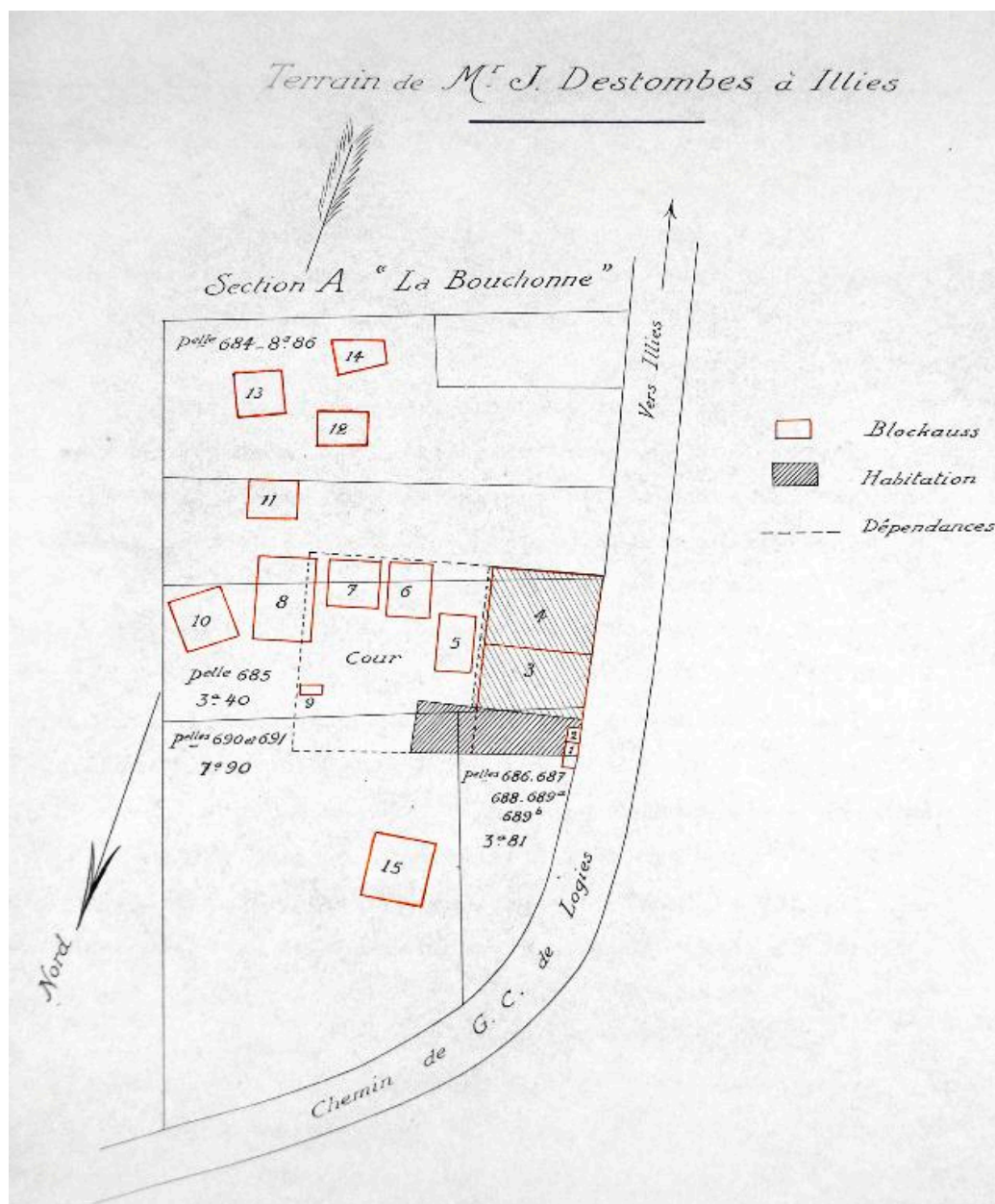
Référence du document reproduit :

- **Illies, affaire Destombes** [1922-1923] (AD Nord ; 10RA 837)

IVR32_20175900713NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Rapport (3/3) suite à la demande d'indemnisation du sieur Destombes au titre des dommages de guerre. Position approximative des casemates, en 1921

Référence du document reproduit :

- **Illies, affaire Destombes** [1922-1923] (AD Nord ; 10RA 837)

IVR32_20175900712NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue panoramique vers le nord-ouest, depuis la rue de la Bouchaine

IVR31_20145905255NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue panoramique vers le nord-ouest, depuis la rue de la Bouchaine

IVR31_20145905262NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



De gauche à droite : Les casemates a, b, c, d, e

IVR31_20145905249NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate a, surmontée de sa tour d'observation depuis la rue de Bouchaine. On aperçoit, dans le mur est, des ouvertures circulaires correspondant aux grumes, aujourd'hui disparues, utilisées lors de la construction.

IVR31_20145904986NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Bâtiment a, salle est. Orifice de sortie d'une grume, aujourd'hui disparue, utilisée lors de la construction

IVR31_20145904991NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Bâtiment a, salle est. Orifice de sortie d'une grume, aujourd'hui disparue, utilisée lors de la construction

IVR31_20145904992NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate a. Elévation antérieure sur la rue de Bouchaine, vers le nord

IVR31_20145904993NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate a, élévation antérieure. Une des ouvertures est biaise.

IVR31_20145904983NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate a. Inclusions métalliques à la base de l'élévation sud

IVR31_20145904994NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tour d'observation casematé a, vers nord-est

IVR31_20145904995NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tour d'observation casematé a. Détail de l'embrasure d'observation ouest

IVR31_20145904996NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tour d'observation casematée a, vers le sud-ouest

IVR31_20145904979NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tour d'observation casematée a, vers le sud-ouest

IVR31_20145904975NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tour d'observation casematée a, entrée sur l'élévation nord

IVR31_20145904987NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tour d'observation casematé a. Echelons métalliques menant à la plateforme d'observation

IVR31_20145904973NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate a. Vue interieure de la salle ouest, vers la rue

IVR31_20145904989NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate a, détail du plafond de la salle est. Empreintes des grumes utilisées lors de la construction

IVR31_20145904980NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate a, détail du plafond de la salle est. Empreintes des grumes utilisées lors de la construction

IVR31_20145904982NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



De gauche à droite les casemates a, b, c, d, e, f, vers l'ouest

IVR31_20145904977NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



De gauche à droite : casemate a, b, et c vers le sud-ouest

IVR31_20145904981NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemates b, c, d, e, f (sous la végétation)

IVR31_20145905250NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemates b, c, d, e et f, en enfilade vers le nord.

IVR31_20145905253NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévations est des casemates b, c et d.

IVR31_20145905251NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La casemate b et son entrée pare-souffle

IVR31_20145905252NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casmate b. Vue intérieure de la voûte en tôle "métrô"

IVR31_20145904988NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemates d et e, vers l'ouest

IVR31_20145905248NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate d, vers l'ouest

IVR31_20145905247NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate e, vers l'ouest

IVR31_20145904945NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue vers le sud-est. Au premier plan l'avert de la casemate c.

IVR31_20145904947NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate d, vers sud-est

IVR31_20145904928NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale vers l'ouest

IVR31_20145905261NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



De gauche à droite, bâtiments h, a, b, c, d, e et g, vers le sud-ouest

IVR31_20145905254NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Depuis la rue et de gauche à droite : les casemates g, h, i

IVR31_20145905256NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vers le nord-ouest, casemates g, h, i

IVR31_20145905259NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vers l'ouest, de gauche à droite : Les casematé a, b, c, h, i

IVR31_20145905257NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate h (premier plan) et j, vers le sud-est

IVR31_20145904935NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



casemate h, pignon nord

IVR31_20145904933NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



De gauche à droite : Pignons sud des casemates g et h.

IVR31_20145904934NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemates g, pignon nord. La partie antérieure (vers le front) est équipée d'un bloc de béton amovible doté de deux anneaux...

IVR31_20145904930NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



D'avant en arrière : Casemates i, h, g, a,

IVR31_20145904929NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate i, vers le nord-ouest

IVR31_20145904941NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate i, ouverture sud

IVR31_20145904937NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate i, vue latérale vers le sud-ouest

IVR31_20145904938NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate i, vers le sud.

IVR31_20145904944NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate i, vers le sud-ouest

IVR31_20145904940NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate i. Embrasure dans le pignon

IVR31_20145904939NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale, vers le nord-ouest. Au premier plan la casemate j.

IVR31_20145905260NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



casemate j, vers le nord-est

IVR31_20145904951NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate j, vers le nord-ouest

IVR31_20145904950NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate j, vers le nord-ouest

IVR31_20145904949NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue antérieure des casemates a à f, vers le nord-est.

IVR32_20185900554NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue postérieure des casemates a à f (premier plan) vers le sud-est.

IVR32_20185900550NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue extérieure des casemates b à f, vers le nord-ouest

IVR32_20185900549NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue antérieure des casemate a à f, vers l'ouest. On remarque une position de mitrailleuse entre d et e

IVR32_20185900552NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Depuis la casemate j, vue générale vers l'ouest.

IVR32_20185900556NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Depuis la casemate k, Vue générale vers l'ouest.

IVR32_20185900557NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



De gauche à droite, les casemates a à e, vers le sud-ouest.

IVR32_20185900553NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Traces de billes de bois sur la partie postérieure de la casemate d

IVR32_20185900551NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate a, vers le nord-est.

IVR32_20185900555NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale, vers le nord-ouest.

IVR32_20185900548NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation